



Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de
la Transition écologique et solidaire

Paris, le lundi 8 janvier 2018

Communiqué de presse

Nicolas Hulot présente les grands axes pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables électriques : simplification, développement de la production et innovation

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, s'est rendu aujourd'hui dans la Sarthe pour visiter un site éolien et une centrale photovoltaïque. A cette occasion, le ministre a précisé les grands axes pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables électriques, en application du Plan climat et conformément aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique et par la stratégie nationale bas carbone.

« *Pour répondre aux objectifs fixés dans le Plan climat d'augmentation de la capacité des énergies renouvelables, nous allons renforcer et dynamiser ce cadre avec la révision de la PPE d'ici fin 2018 et avec un ensemble de mesures prévues pour accélérer la transition écologique.* » a déclaré Nicolas Hulot lors de ce déplacement.

Les actions présentées aujourd'hui par le ministre s'articulent autour de trois grands axes : simplification, développement de la production et innovation.

1. Poursuivre la simplification

Depuis le 20 octobre 2017, **un groupe de travail présidé par Sébastien Lecornu**, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, s'est penché avec toutes les parties prenantes sur les leviers à activer pour accélérer le développement de l'éolien : aspects procéduraux, leviers financiers, planification... Les conclusions seront présentées le 18 janvier 2018.

Nicolas Hulot a confirmé aujourd'hui que **des groupes similaires seront mis en place sur la méthanisation et le solaire, sous la présidence de Sébastien Lecornu.**

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi pour une société de confiance, Nicolas Hulot a proposé **des simplifications majeures sur l'éolien en mer**, notamment :

- **La création de la notion de « permis enveloppe »** permettant la délivrance au lauréat d'un appel d'offres éolien en mer d'autorisations pouvant ensuite évoluer afin de pouvoir intégrer a posteriori, et dans des limites définies, des modifications du

projet d'installation et de son raccordement ;

- **Un débat public plus en amont** pour garantir une concertation plus efficace.
- **Un cadre nouveau pour le raccordement** afin d'anticiper sa réalisation et de limiter le risque de retard de sa mise à disposition, qui constitue aujourd'hui un risque majeur pour le financement des projets de parcs éoliens en mer.

2. Développer la production

Le photovoltaïque est l'une des énergies renouvelables électriques les plus compétitives et il doit prendre une place de plus en plus grande dans le mix électrique. **Des objectifs ambitieux ont été fixés à l'horizon 2023 pour cette filière : entre 18,2 et 20,2 GW de puissance installée** (la puissance raccordée du parc solaire photovoltaïque atteignait 7,7 GW au 30 septembre 2017).

Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour répondre à cette ambition :

- Nicolas Hulot a annoncé des mesures fortes en faveur du développement du photovoltaïque en marge du *One Planet Summit*, à travers l'augmentation du volume des appels d'offres solaires, qui passeront de 1,5 GW à 2,5 GW par an. **L'augmentation des volumes prendra effet progressivement, dès les prochaines périodes des appels d'offres**, qui auront lieu en mars pour les installations sur bâtiment et en juin pour les centrales au sol. La quatrième période de l'appel d'offres pour les installations sur bâtiments, dont la clôture aura lieu le 9 mars prochain, portera ainsi sur 200 MW.
- **Par ailleurs, les résultats de la troisième période de l'appel d'offres pour des installations photovoltaïques sur bâtiment**, annoncés par Nicolas Hulot lors de sa visite dans la Sarthe, désignent 283 nouveaux lauréats pour un volume de 150 MW. La baisse des prix proposés par les lauréats de cet appel d'offres se poursuit : **le prix moyen proposé à la troisième période de candidature est de 85 €/MWh, en baisse de 9 % par rapport à la période précédente.**

Le développement de l'autoconsommation s'est accéléré avec environ **8000 projets en autoconsommation déclarés en 2016 et 6000 sur le seul premier semestre 2017**. Plusieurs mesures ont été prises pour faciliter le développement des solutions de production d'énergie renouvelable décentralisée :

- Un système de soutien mis en place avec **un arrêté tarifaire pour les plus petites installations et un appel d'offres pour les plus grandes.**
- **Un appel d'offres lancé en 2017 pour 50 MW de projets en autoconsommation** tous les quatre mois pendant trois ans, à destination des consommateurs des secteurs industriels, tertiaires et agricoles. **Les résultats de la première tranche de l'appel d'offres** ont été annoncés en décembre 2017 avec 145 projets en autoconsommation et des coûts en forte baisse.

3. Promouvoir l'innovation

Les efforts de recherche et de développement dans toutes les filières d'excellence des énergies renouvelables, seront soutenus grâce notamment au Programme des investissements d'avenir (PIA) :

- **Le Gouvernement a lancé en décembre un « Concours d'innovation »** via BPI France et l'ADEME, dédié aux projets innovants portés par les PME. Ce « Concours d'innovation » s'inscrit dans le Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros annoncé par le gouvernement dès le 4 juillet 2017, avec notamment pour priorités la

neutralité carbone et la compétitivité par l'innovation.

- **Un appel à projets pour des démonstrateurs dans le domaine des énergies renouvelables** sera également lancé par l'ADEME au premier trimestre. Il s'agit là de projets plus importants, pour les dernières étapes de mise au point pré-commerciale des nouvelles technologies avant la mise sur le marché.

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)